

POLITIQUE ESG DE MORA BANC GRUP, SA





Caractéristiques du document

Titre Politique ESG de MoraBanc

Objectif Définir la Politique ESG de MoraBanc

Date d'approbation 21/12/2023

Version

Fréquence de révision Tous les 3 ans

Responsables

Responsable du développement Direction ESG

Responsable de l'approbation Conseil d'administration



Table des matières

1.	INTRODUCTION	4
	1.1 Définition et champ d'application	
	1.2 Objectif 5	
2.	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
	a) Gouvernance responsable	(
	b) Entité de pays	6
	c) Croissance des personnes	6
3.	PRINCIPES ET PARAMÈTRES CRITIQUES DE GESTION	7
	3.1 Principes ESG et paramètres de gestion	-
	3.2 Relations avec les parties prenantes	-
	Supervision des organes de gouvernance	8
	Relation actionnaires	8
	Engagement envers les employés	8
	Orientation client	8
	Relation fournisseurs	g
	Entité collaboratrice de la société	Ć
	Alignement sur des organismes nationaux et internationaux	Q
4.	ORGANISATION ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE	10
5.	SUIVI DE LA POLITIQUE ESG ET REPORTING	11
6.	DATE D'APPROBATION ET PROCHAINE MISE À JOUR	12



1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Lors de la réunion du Conseil d'administration de la société Mora Banc Grup, SA (ci-après dénommée « MoraBanc » ou « l'Entité ») du 24 mars 2023, il a été présenté la stratégie ESG (sigle anglais signifiant « environnemental, social et de gouvernance »), ainsi qu'un plan directeur détaillant les ressources et les actions qui seront mises en œuvre pour contribuer à la transformation de l'économie et de la société vers une gestion durable, transformation qui constitue une priorité pour l'Entité et qui a déjà été exposée dans le plan stratégique présenté il y a quelques mois. Bien que la Principauté d'Andorre ne dispose actuellement d'aucune réglementation ESG, le Conseil d'administration entend promouvoir et respecter les critères et les normes internationales en la matière.

En suivant les meilleures pratiques internationales en matière de durabilité, MoraBanc mettra en ceuvre des actions pour s'attaquer aux enjeux qui ont le plus d'impact sur l'activité financière. Ainsi, l'Entité travaillera plus particulièrement sur 7 des 17 objectifs de développement durable définis par les Nations unies : Bonne santé et bien-être (3), Éducation de qualité (4), Égalité entre les sexes (5), Travail décent et croissance économique (8), Villes et communautés durables (11), Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (13) et Partenariats pour la réalisation des objectifs (17).

Le plan ESG de MoraBanc prévoit 21 initiatives à mener sur les trois (3) prochaines années, dont dix (10) seront exécutées en 2023. Ces actions se déclinent en trois grands axes stratégiques, avec 9 projets centrés sur le domaine de la gouvernance, 5 sur les projets de pays et 7 sur la croissance des personnes.

Gouvernance, pays et personnes : trois lignes stratégiques

Dans le domaine de la gouvernance responsable, l'Entité travaille sur un modèle bancaire qui, s'il ne renonce pas à être leader en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité, met l'accent sur les principes d'éthique des affaires et d'investissement responsable. La durabilité est intégrée dans la stratégie de croissance, laquelle est dirigée par un Conseil d'administration qui est aligné sur les normes de gouvernance les plus élevées et dont la composition intègre également des objectifs d'égalité. Parmi les actions en cours, on peut citer l'approbation d'une politique ESG, la mesure de la conformité avec les indicateurs et la communication des résultats au Conseil d'administration, la transparence ou encore l'intégration des risques ESG dans la gestion des risques de l'Entité.

En ce qui concerne l'axe d'« entité de pays », il est prévu de mener des actions pour impulser la transformation responsable et pour dynamiser l'activité économique des territoires où MoraBanc est présente. Pour y parvenir, le calcul de l'empreinte carbone du Groupe sera étendu aux produits et services qu'il commercialise, avec des objectifs de réduction très ambitieux (vers « Net Zero »). Les actions mises en œuvre dans ce cadre seront alignées sur des critères de durabilité, et l'Entité accompagnera le tissu industriel dans la transition de ses activités.

En ce qui concerne la troisième ligne stratégique (croissance des personnes), MoraBanc œuvre à la croissance, à la numérisation et à l'excellence dans le domaine de l'expérience client, en s'appuyant sur la gestion du talent, la diversité, la formation et le bien-être des employés, ainsi que la transition de l'offre de produits et de services vers les nouvelles attentes de la société.



1. INTRODUCTION

1.1 Définition et champ d'application

La présente politique d'application interne définit les critères d'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance, selon le sigle anglais « ESG ») à mettre en œuvre dans toutes les entités faisant partie du périmètre de consolidation prudentielle et comptable de MoraBanc.

L'application de cette politique tient compte dans tous les cas de la nature, du degré et de la complexité des risques inhérents au modèle d'entreprise et aux activités correspondantes menées par chaque entité faisant partie du Groupe MoraBanc, mais aussi du respect de la réglementation ou de la législation locale et sectorielle applicable dans chaque cas.

1.2 Objectif

Définir les principes de la Politique ESG de MoraBanc avec un maximum de transparence et de clarté, afin qu'ils puissent être compris par l'ensemble des employés de l'Entité.

Ces principes définissent et établissent la manière d'agir et les principaux engagements que doit suivre le Groupe vis-à-vis de ses parties prenantes, conformément à la réglementation en vigueur et applicable à tout moment, ainsi qu'aux meilleures pratiques internationales dans ce domaine.

Par la présente Politique, le Conseil d'administration de MoraBanc entend mettre l'accent sur l'engagement de l'ensemble du Groupe en faveur d'une action efficace, durable et responsable. Cette Politique est révisée tous les trois (3) ans afin de la tenir à jour au regard des nouvelles pratiques et des engagements du Groupe en matière d'ESG.



2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

MoraBanc est très attachée à ce que ses actions suivent le modèle d'une banque responsable, et veille à ce que ses activités soient menées dans le respect d'un ensemble de valeurs et de principes qui visent à créer une valeur durable pour les actionnaires, les employés, les clients et la société dans son ensemble.

De même, l'Entité est engagée en faveur de la durabilité, et c'est pourquoi il est considéré comme essentiel d'établir des principes clairement définis qui régissent la démarche ESG de l'organisation dans les trois domaines suivants :

- Environnemental (E)
- Social (S)
- Gouvernance (G)

À cet égard, MoraBanc s'engage pleinement à intégrer les Objectifs de développement durable (ODD), définis par les Nations unies, comme point de départ de son activité, afin de contribuer non seulement à l'agenda mondial de l'ONU pour l'année 2030 autour des grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux du moment, mais aussi à la construction d'un futur résilient pour les territoires où le Groupe est présent. Dans le cadre de la stratégie ESG définie par MoraBanc, l'Entité a identifié les ODD sur lesquels elle peut avoir le plus d'impact, ainsi que ceux qui présentent des opportunités d'action.

L'application de cette Politique est ainsi régie par les principes généraux d'action suivants (conformément à la stratégie ESG définie et en cohérence avec les ODD) :

a) Gouvernance responsable

Grâce à la gouvernance, MoraBanc entend consolider un modèle de banque leader en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité, fondé sur une stratégie de gestion des risques et des opportunités adaptée et équilibrée, en mettant en valeur les principes d'éthique des affaires et d'investissement responsable propres à une entité qui se caractérise par son ADN familial.

b) Entité de pays

L'Entité travaillera sur la base d'un modèle d'activité fondé sur une stratégie visant à contribuer et à dynamiser l'activité économique du pays. MoraBanc bénéficie d'une présence significative et est en dialogue constant avec ses parties prenantes. Elle constitue également une force motrice importante de la transition du modèle de pays sur les territoires où elle est implantée.

c) Croissance des personnes

L'Entité travaillera à la croissance, à la numérisation et à l'excellence de l'expérience des clients et des employés, grâce à la gestion du talent, à la diversité, à la formation, au bienêtre et à la transition de l'offre de produits et de services vers les nouvelles attentes de la société.



3. PRINCIPES ET PARAMÈTRES CRITIQUES DE GESTION

3. PRINCIPES ET PARAMÈTRES CRITIQUES DE GESTION

3.1 Principes ESG et paramètres de gestion

La présente Politique définit les principes qui régiront les activités de l'Entité en matière d'ESG :

- 1 Aligner la conduite du Groupe sur les principes établis dans le Code d'éthique et les autres règles internes régissant le comportement de tous les employés de MoraBanc dans le cadre de l'exercice et du développement de leurs activités.
- 2 IIntégrer l'évaluation des risques et des opportunités ESG dans la gestion des risques de l'Entité.
- 3 Veiller au respect des nouvelles exigences législatives en matière de durabilité.
- **4 Promouvoir le bien-être des employés de MoraBanc** en créant un environnement de travail sûr, garantissant l'égalité des opportunités et l'absence de toute forme de discrimination.
- 5 Accompagner les clients dans le processus de transition vers un modèle d'activité durable, en agissant comme un catalyseur de comportements et d'actions alignées sur les enjeux ESG.
- 6 Contribuer au développement durable de l'Andorre et des territoires où le Groupe est présent, et établir une position de leadership dans ce domaine afin de devenir une force motrice dans l'économie durable du pays.
- **7 Fixer des objectifs en matière sociale** permettant de mesurer les progrès réalisés par l'Entité par rapport à la contribution aux défis mondiaux, grâce à la mise en place d'initiatives qui génèrent un impact positif.
- 8 Dans le cadre de la ligne stratégique visant à **influencer positivement l'environnement** d'action immédiat en tant qu'entité de pays, les thèmes ESG prioritaires et les processus qui y sont liés pourront être complétés, dans le cas des filiales implantées dans d'autres pays, afin de s'adapter au contexte réglementaire spécifique à l'échelle locale, si nécessaire.

3.2 Relations avec les parties prenantes

Afin d'assurer plus de transparence sur les engagements pris par MoraBanc et de veiller aux relations établies en tant qu'institution financière, l'Entité s'implique activement au sein de la société et auprès des différentes parties prenantes pour promouvoir l'ESG dans le secteur financier andorran et devenir ainsi un levier pour le développement durable du pays.

La section suivante détaille les principes spécifiques régissant la relation de l'Entité avec ses parties prenantes en vue de la mise en œuvre de la présente Politique d'ESG et de son intégration dans le quotidien de MoraBanc :



3. PRINCIPES ET PARAMÈTRES CRITIQUES DE GESTION

Principes spécifiques :

a) Supervision des organes de gouvernance

L'adoption de critères ESG dans la gouvernance de MoraBanc est une priorité pour l'Entité.

Le Conseil d'administration de MoraBanc est l'ultime responsable de la mise en œuvre de cette Politique. La gouvernance d'entreprise constitue l'élément central autour duquel s'articulent les autres actions ESG de l'Entité. Il s'agit à cet égard d'un vecteur clé dans les décisions et le leadership de la culture ESG au sein de MoraBanc.

En ce sens, l'intégration des risques ESG et la transparence sont deux engagements essentiels de MoraBanc. Dans ce contexte, les politiques du Groupe en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent seront divulguées, et des indicateurs seront utilisés pour rendre compte de la conformité de l'Entité en matière d'ESG.

b) Relation actionnaires

La création de valeur à long terme et une transparence d'information maximale constituent les piliers fondamentaux de la relation de MoraBanc avec ses actionnaires. C'est pourquoi, l'Entité garantit l'égalité de traitement entre les actionnaires et offre une information complète, claire et exacte à l'ensemble de ses actionnaires par le biais des différents canaux de communication dont elle dispose.

c) Engagement envers les employés

L'Entité s'efforce d'attirer et de gagner l'adhésion des meilleurs professionnels, en veillant en permanence à leur développement et en renforçant l'acquisition de nouvelles compétences.

Afin de promouvoir la culture ESG au sein de l'Entité, les critères ESG seront pris en compte dans l'évaluation des performances des employés, en mettant l'accent sur la diversité, l'égalité, l'inclusion et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

d) Orientation client

L'Entité s'engage à bâtir des relations de confiance à long terme avec ses clients, en s'adaptant à leurs besoins et en gagnant leur satisfaction et leur loyauté. De même, l'Entité œuvre actuellement à la transition vers la numérisation et à l'élargissement de son offre de produits et de services avec l'intégration de critères ESG.

En outre, elle entretient avec ses clients une relation fondée sur la transparence, la clarté et la responsabilité.

Les employés de MoraBanc veilleront tout particulièrement à n'offrir aux clients que les produits et/ou services qui correspondent à leur situation et à leurs besoins, ainsi qu'à leurs connaissances et à leur expérience, en facilitant la compréhension des conditions, avantages, risques et coûts de ces produits ou services, conformément au code de conduite général de l'Entité et à son modèle de gestion du risque de conduite avec les clients.



3. PRINCIPES ET PARAMÈTRES CRITIQUES DE GESTION

e) Relation fournisseurs

MoraBanc entretient avec ses fournisseurs des relations fondées sur l'éthique et la transparence, et cette façon de travailler est définie dans le Code de conduite du Groupe MoraBanc.

La sélection de ces entreprises reposera sur le respect des engagements ESG de l'Entité tout au long de sa chaîne de valeur. Un accent particulier sera mis sur le fait que les engagements énoncés dans la présente Politique soient étendus, dans la mesure du possible, à toutes les entreprises fournisseurs et à leurs employés, en respectant toujours leur autonomie de gestion et en suivant les pratiques et les procédures définies dans le règlement de l'Entité en matière d'achats.

En outre, dans les critères de sélection des entreprises fournisseurs, le respect des droits de l'homme sera évalué afin de s'assurer, dans la mesure du possible, que les fournisseurs sont alignés sur les normes éthiques de MoraBanc.

f) Entité collaboratrice de la société

MoraBanc a développé divers programmes visant à apporter une valeur ajoutée à ses clients et au pays dans son ensemble, répondant ainsi au rôle qu'elle joue au sein de la société au niveau local, en tant qu'entité ayant vocation à dynamiser le développement durable.

En ce sens, le Groupe participe en tant que sponsor à de multiples activités qui font la promotion du sport dans le pays et qui améliorent la qualité de vie de la société. En outre, il agit comme un catalyseur pour encourager la participation des employés à des activités de bénévolat.

g) Alignement sur des organismes nationaux et internationaux

L'Entité prend en considération les principes et les programmes d'action des organismes de référence dans le domaine de l'ESG, afin de les adapter et de les intégrer dans son activité, sans perdre de vue la possible création de valeur pour le Groupe.

À cet égard, l'Entité évaluera l'alignement sur des initiatives s'inscrivant dans le cadre de la stratégie environnementale du pays (changement climatique, économie circulaire et biodiversité), ainsi que l'adhésion à des initiatives internationales menées dans le domaine de l'ESG.



4. ORGANISATION ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

4. ORGANISATION ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration est chargé d'approuver, de superviser et d'évaluer régulièrement la définition, le développement et la mise en œuvre de la stratégie ESG. En ce sens, il est également chargé d'approuver, de superviser et de contrôler l'efficacité de la présente Politique et les engagements qui y sont énoncés.

En outre, le Comité des Risques propose au Conseil d'administration la politique à suivre par le Groupe en matière de risques, politique qui comprend les risques liés à la durabilité.

Le Comité d'Audit et de Contrôle a notamment pour mission de superviser et d'évaluer le processus d'élaboration et de présentation des informations non financières et l'efficacité des systèmes de contrôle interne.

La Direction ESG de l'Entité est chargée de veiller à l'intégration et à l'application des principes de base prévus par la présente Politique, dans les domaines de compétence respectifs, de réviser la Politique et de proposer les mises à jour pertinentes au Conseil d'administration.

Les fonctions et responsabilités de la Direction ESG ayant un lien direct avec la présente Politique sont énumérées ci-dessous :

- Diriger la culture ESG de l'entreprise, avec une contribution spécifique aux décisions relatives au personnel, à l'environnement, aux achats, aux clients et au marketing, ainsi que les relations avec les actionnaires et les relations institutionnelles.
- Coordonner, contrôler et rendre compte de la mise en œuvre de la stratégie ESG actuelle.
- Travailler à la réalisation des actions prévues dans le cadre de la stratégie ESG.
- Développer et/ou superviser le déploiement des indicateurs de performance clés (KPI) et du système de reporting ESG.
- Décider des contenus ESG à inclure dans le rapport annuel complet.
- Coordonner les opérations environnementales au sein de l'Entité.
- Identifier et évaluer des projets ou des programmes pilotes afin de se positionner à la pointe de l'ESG dans le domaine des produits financiers.

En outre, les différents services de MoraBanc seront chargés d'intégrer les critères ESG dans leurs activités, à chaque fois que cela sera jugé nécessaire. Par ailleurs, lorsqu'elle le jugera nécessaire, la Direction ESG de l'Entité conseillera les autres services afin d'assurer une bonne intégration des critères ESG dans leurs domaines de compétence respectifs. En outre, des mécanismes de suivi seront mis en place pour évaluer les résultats obtenus. À cet égard, un groupe de travail transversal a été créé qui est coordonné par la Direction ESG.

MoraBanc allouera les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités relevant de la responsabilité de la Direction ESG, ainsi que de toutes celles qui favorisent l'alignement des opérations de l'Entité sur les critères et les engagements d'ESG prévus dans la présente Politique.



5. SUIVI DE LA POLITIQUE ESG ET REPORTING

5. SUIVI DE LA POLITIQUE ESG ET REPORTING

En ce qui concerne le respect de la Politique, la Direction ESG veillera à ce que les services concernés par cette Politique coopèrent les uns avec les autres, dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue de son application et de sa supervision, conformément aux responsabilités confiées.

À cet égard, la Direction ESG fera rapport chaque mois au Directeur Général, et au moins deux fois par an au Comité de Direction et au Conseil d'administration, afin d'évaluer l'évolution des actions mises en place dans le cadre de la stratégie ESG de MoraBanc.

En outre, l'Entité publiera un rapport annuel reprenant le détail des activités de durabilité mises en œuvre, afin de pouvoir observer les progrès réalisés par MoraBanc en matière d'ESG. Ce rapport comprendra des indicateurs ESG permettant d'examiner plus en détail les résultats de l'analyse de la performance économique, environnementale, sociale et de gouvernance du Groupe.



6. DATE D'APPROBATION ET PROCHAINE MISE À JOUR

6. DATE D'APPROBATION ET PROCHAINE MISE À JOUR

La présente Politique a été approuvée par le Conseil d'administration le 21 décembre 2023 et est entrée en vigueur le lendemain de son approbation.

Les mises à jour de la Politique seront proposées par la Direction ESG chaque fois que cela sera nécessaire et au maximum tous les trois (3) ans.

